

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

Lieu : Salle des fêtes de la commune de LAMOTHE-LANDERRON

* * *

L'an deux mille vingt-trois (2023), le vingt-trois (23) février, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Lamothe-Landerron, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 17 février 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 février 2023

Nombre de conseillers : 61

En exercice : 61

Présents : 44 (41 titulaires et 3 suppléants votants)

Votants : 49 (44 présents et 5 pouvoirs)

* * *

41 titulaires présents : M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTA (Maire de Savignac).

* * *

5 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), absent excusé, donne pouvoir à Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros) ; M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), absent excusé, donne pouvoir à M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran) ; M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), absent excusé, donne pouvoir à M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès), absent excusé, donne pouvoir à



M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; M. Vincent GORSE (élu de La Réole), absent excusé, donne pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole).

* * *

3 suppléants votants : Mme Isabelle BARBE (suppléante de Bagas) en l'absence de M. Serge ISSARD (Maire de Bagas) ; M. François ESTEVEZ (suppléant de Brannens) en l'absence de M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens) ; M. Hervé ARTERO (suppléant de Noaillac) en l'absence de Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac).

* * *

3 titulaires absents excusés et non suppléés : M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan).

* * *

9 titulaires absents non excusés et non suppléés : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Patricia LAFUGE (élue de Lamothe-Landerron), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole), Mme Milouda M'SSIH (élue de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole) M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur).

* * *

Information : 3 suppléants présents mais non votants : M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie), M. Guy CAZADE (suppléant de Loubens), M. Michel LATRILLE (suppléant de Loupiac-de-La-Réole).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Sébastien GOUDENECHÉ, Maire de Lamothe-Landerron, commune d'accueil.

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire du 26 janvier 2023, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Prémption Urbain (ou DPU).

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans questions ni remarques.

* * *

ENFANCE – JEUNESSE – ACTION SOCIALE

• Présentation de la Convention de Territoire Globale -CTG- par la CAF :

La Convention Territoriale Globale est la formalisation de toute relation contractuelle entre la CAF et les collectivités. C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord cadre politique entre la Caf et le territoire, pour une durée de 4 à 5 ans. C'est le cadre politique global unique afin de mobiliser l'ensemble des moyens d'interventions de chacun des signataires pour optimiser les réponses aux besoins sociaux d'un territoire et de sa population.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Contrat ville d'équilibre de La Réole : reconduction et actualisation :

Monsieur le Président expose que, par délibération du 28 Juin 2018, le Conseil départemental a voté la mise en place des contrats « ville d'équilibre » (CVE) pour soutenir plus fortement les villes moyennes de Gironde qui jouent un rôle de centralité et renforcer ainsi le rôle de ces pôles structurants à l'échelle de leur bassin de vie. 11 communes ont été identifiées dans ce cadre, dont la ville de La Réole.

La présente délibération vise à reconduire pour une durée de 3 ans le contrat ville d'équilibre de La Réole signé en 2019 entre le Département, la Commune avec la Communauté de Communes. Il s'agit à la fois de poursuivre le dialogue territorial et les partenariats enclenchés autour du projet et, d'actualiser le contenu du contrat au vu de l'avancée des projets.

Dans ce cadre, le Département portera une attention toute particulière aux actions en faveur du renforcement des solidarités. Il soutiendra également la dimension communautaire des projets et leur cohérence avec les démarches territoriales en cours (ex : tourisme, sport et culture, mobilité).

L'actualisation du CVE permettra aussi d'assurer l'articulation des priorités, conjointement définies, avec les dispositifs en cours de l'Etat et de la Région (Opération de revitalisation des territoires, contrat territorial régional).

Dans la continuité du précédent, le CVE soumis au vote de la présente Assemblée reprend les 3 axes du précédent contrat :

- Aménager le territoire communal pour conforter le cœur de ville de La Réole et améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers.
- Créer de nouvelles dynamiques pour améliorer l'attractivité territoriale.
- Améliorer l'accessibilité des services et des équipements.

Sur les 3 années à venir, les engagements réciproques et les actions privilégiées par la Commune, le Département avec le concours de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde (compte-tenu du périmètre de certains projets et de la répartition des compétences) s'orienteront plus particulièrement sur les priorités suivantes :

- La poursuite du renforcement des polarités socio-administratives, culturelles et patrimoniales sur lesquelles repose le projet de ville.
- L'amélioration de l'accès aux services et aux droits.
- La mise en valeur du patrimoine (matériel, immatériel).
- La poursuite de la requalification et de la rénovation du bâti ancien en faveur de l'habitat.
- La plus grande prise en compte de la transition environnementale et énergétique dans le cadre des projets de réhabilitation.
- Les aménagements des entrées de ville en faveur de la requalification et de la revitalisation du centre-ville.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.



**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- Internalisation du CLIC Sud Gironde : accord et engagement de la Communauté de Communes :

Monsieur le Président rappelle l'intérêt pour le territoire du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Sud Gironde, porté par le groupement d'Intérêt éponyme.

Monsieur le Président insiste sur le fort attachement des intercommunalités membres du CLIC à ce service rendu pour les personnes âgées et handicapées, tout en mettant en avant les difficultés financières de la structure du fait du désengagement de l'Agence Régionale de Santé et de la participation forfaitaire du département.

Dans ce contexte, a été évoqué la possibilité d'internaliser le CLIC au sein des services du Conseil Départemental, ce qui permettrait à la fois de simplifier l'accès aux usagers (effet guichet unique) et de rationaliser les ressources publiques.

Il s'agirait, afin de maintenir le niveau du service, d'engager les intercommunalités à conserver dans cette hypothèse leur participation financière à hauteur de leur contribution actuelle, en contrepartie de l'obtention d'une place éminente dans la gouvernance du service au sein d'une instance de validation des orientations stratégiques et de partage du bilan.

Stéphane DENOYELLE, Vice-Président, présente la délibération.

Joël DOUX s'interroge sur le nouveau fonctionnement du CLIC.

Stéphane DENOYELLE répond que dans le fonctionnement on ne va pas voir de différence car les services du CLIC et du Département travaillent déjà de manière très étroite, ça viendra conforter ce travail qui était déjà bien engagé.

Jean-Louis SAUMON ajoute que la nouveauté réside surtout dans la répartition des financements accordés au CLIC et le personnel sera repris par le Département et pourra donc intégrer la fonction publique territoriale.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

* * *

ECONOMIE

- Attribution de subventions économiques :

La présente délibération a pour objet :

- d'attribuer une aide au conseil aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
LE CACTUS	MADAME VALIER	92254799700010	BAR TAPAS	85 AV DE LA LIBERATION 33490 SAINT PIERRE D'AURILLIAC
BLOMEPUR	MONSIEUR GERARDUS BLOM	53745235100035	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 PETIT MOUZES 33124 AUROS
LECOURT TP	MONSIEUR FRANK	80848291300015	TRAVAUX PUBLICS	LES MENAUDES

LECOURT	33190 CASSEUIL
TOTAL : 3 entreprises soutenues	

- D'attribuer une aide au conseil spécialisée aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE	SUBVENTION
LA SPIRULINE DE JULIE	MADAME JULIE ESTINGOY	83484905100018	COMMERCE DE SPIRULINE	35 HENRIETS 33190 CAMIRAN	1 000 €
TOTAL : 1 entreprise soutenue					1 000 €

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

* * *

URBANISME

- Mise en œuvre par le SIPHEM du programme régional du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) 2023 :

En 2015, le SIPHEM a répondu à l'appel à projet ADEME « déploiement local de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé » pour lequel sa candidature a été retenue. Cette expérimentation, menée de janvier 2016 à avril 2020, permettait à des propriétaires ne rentrant pas dans les critères de l'OPAH généraliste, d'être accompagnés et de bénéficier des mêmes conseils, neutres et gratuits que les pétitionnaires relevant des aides de l'ANAH.

Sur l'année 2022, 438 ménages ont sollicité un accompagnement du SIPHEM pour leur projet de rénovation, dans le cadre de cette plateforme ; c'est 7.35% de plus par rapport à l'année précédente.

Afin de poursuivre la dynamique engagée depuis 2016 sur notre territoire, le SIPHEM a une nouvelle fois candidaté au nouveau dispositif de la région Nouvelle-Aquitaine : « déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine » ouvert chaque année.

Philippe MOUTIER, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

* * *

GEMAPI

- Renouvellement de la convention de prestation de services entre la commune de Barie et la Communauté de Communes pour la gestion des digues et ouvrages hydrauliques du



casier de Barle-Castets :

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes a approuvé la prestation de service entre la Commune de Barle et la Communauté de Communes en 2020 pour la gestion des digues et ouvrages hydrauliques du casier Barle-Castets ;

Monsieur le Vice-Président rappelle également que la mobilisation des membres de la Réserve de Sécurité Civile de Barle, en plus de la technicienne GEMAPI de la Communauté de Communes, permet d'assurer une continuité sur le terrain en matière de prévention des inondations ;

Monsieur le Vice-Président précise que la convention de 2020 arrive à son terme et qu'il est nécessaire de la renouveler, dans les mêmes conditions.

La présente délibération a pour objet de valider le renouvellement de la convention de prestation de services entre la commune de Barle et la Communauté de Communes pour la gestion des digues et ouvrages hydrauliques du casier Barle-Castets.

Bernard PAGOT, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

* * *

FINANCES

Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 de chacun des budgets considérés et fournis par la DGFIP.

- **Approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 du budget principal de la collectivité :**

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- **Approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 du budget annexe MSR de la collectivité :**

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- **Approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 du budget annexe Frimont de la collectivité :**

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.



Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 du budget annexe Ecopôle de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 du budget annexe Bois Majou de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 du budget annexe OM de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 du budget annexe Gemapi de la collectivité.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

* * *

FINANCES

Monsieur Bernard VINCENTE, Maire de Blaignac et doyen de l'assemblée, est élu par l'assemblée Président de séance (pour toutes les délibérations d'adoption de comptes administratifs).

Monsieur Francis ZAGHET, Président pendant l'exercice 2022, ayant quitté la salle, le nombre de votants passe à : 48.

Il s'agit de voter les comptes administratifs 2022 des budgets considérés ; les informations budgétaires

globales ont été présentées avec le détail en fonctionnement et en investissement des résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2022.

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 du budget principal de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (48 VOIX)**

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 du budget annexe MSR de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

François MERVEILLEAU demande quel a été le montant total des travaux vis à vis du montant qui sera revendu aux médecins. Il demande également ce qui est fait des subventions qui avaient été allouées à l'époque.

Clara DELAS répond que ce projet a été porté par la Communauté de Communes justement pour pouvoir obtenir des financements et que le montage du projet a toujours été annoncé ainsi.

Francis ZAGHET précise que le montant total était de 2 009 000 euros, auquel sont déduites les subventions à hauteur de 700 000 euros et la part de loyer déjà payée en location-vente chaque année. A ce montant s'ajoute la fraction de TVA due et les frais de remboursement anticipés que la CdC devra engager. Le montant variera selon la date arrêtée pour la vente définitive mais est estimée aujourd'hui à 580 000 euros.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (47 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION DE M. FRANCOIS
MERVEILLEAU)**

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 du budget annexe Frimont de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (48 VOIX)**

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 du budget annexe Ecopôle de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (48 VOIX)**

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 du budget annexe Bois Majou de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (48 VOIX)**

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 du budget annexe OM de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (48 VOIX)**

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2022 du budget annexe Gemapi de la collectivité :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (48 VOIX)**

* * *
FINANCES

Monsieur Francis ZAGHET, Président en exercice, reprend la présidence jusqu'à la fin du présent Conseil Communautaire.

Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2022) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 13 avril 2023).

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget principal :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe MSR :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe Frimont :

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.



Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- **Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe Ecopôle :**

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- **Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe Bois Majou :**

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- **Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe OM :**

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

- **Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe Gemapi.**

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 23/02/2023 (49 VOIX)**

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2022	49000 - BUDGET PRINCIPAL	49004 - BUDGET ANNEXE MSR	49040 - BUDGET ANNEXE Zone Ecopole La Réole	49060 - BUDGET ANNEXE Bâtiment Frimont	49070 - BUDGET ANNEXE Zone Bois Majou Allas	49035 - BUDGET ANNEXE Ordures ménagères	34007 - BUDGET ANNEXE GEMAPI
Fonctionnement							
Dépenses de fonctionnement	9 832 651,28	182 382,78	103 591,29	350,79	398 828,68	3 433 412,14	306 177,44
Recettes de fonctionnement	10 306 742,17	182 381,97	70 892,04	-	372 476,85	3 435 111,52	498 908,25
Résultat de l'exercice	474 090,89	0,81	32 699,28	- 380,79	- 24 351,83	1 699,38	192 730,81
Résultat antérieur reporté 2021 (002)	2 223 832,67	0,36	17 017,20	- 2 171,81	13 648,25	22 324,58	219 361,52
Résultats section de fonctionnement	2 697 923,56	0,45	24 317,95	- 2 522,60	- 12 703,58	24 023,96	412 092,33
Investissement							
Dépenses d'investissement	1 311 679,62	172 394,57	21 272,26	18 774,81	170 068,84	-	908 952,52
Recettes d'investissement	1 031 977,77	172 394,57	95 964,46	24 091,00	235 080,85	-	707 374,68
Solde	- 279 701,85	-	74 692,20	5 316,19	65 012,01	-	- 201 577,84
Solde d'exécution reporté 2021 (001)	- 731 078,43	0,36	106 104,18	109 634,09	374 739,51	-	83 514,84
Résultats section d'investissement	- 1 010 780,28	0,36	180 796,38	114 950,28	439 751,52	-	- 285 092,68
Résultat global de clôture sans RAR	1 687 143,28	0,09	205 114,33	112 427,68	427 047,94	24 023,96	126 999,65
RAR Dépenses	1 246 686,30	-	-	-	-	-	62 025,11
RAR Recettes	1 783 813,72	-	-	-	-	-	352 966,53
Solde des restes à réaliser 2022 sur 2023	537 127,42	-	-	-	-	-	290 941,42
Résultat global de clôture avec RAR	2 224 270,70	0,09	205 114,33	112 427,68	427 047,94	24 023,96	417 941,07

AFFECTATION DES RESULTATS	49000 - BUDGET PRINCIPAL	49004 - BUDGET ANNEXE MSR	49040 - BUDGET ANNEXE Zone Ecopole La Réole	49060 - BUDGET ANNEXE Bâtiment Frimont	49070 - BUDGET ANNEXE Zone Bois Majou Allas	49035 - BUDGET ANNEXE Ordures ménagères	34007 - BUDGET ANNEXE GEMAPI
001 - Report du résultat en Investissement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	- 1 010 780,28	0,36	180 796,38	114 950,28	439 751,52	-	- 285 092,68
1048 - Excédent capitalisé sur plus de red	473 652,86	-	-	-	-	-	-
RAR Dépenses	1 246 686,30	-	-	-	-	-	62 025,11
RAR Recettes	1 783 813,72	-	-	-	-	-	352 966,53
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	2 224 270,70	0,48	24 317,95	- 2 522,60	- 12 703,58	24 023,96	412 092,33

* * *

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique TURBET DELOF souhaite faire remonter des difficultés d'échanges avec le SGC. Les Maires concernés feront remonter à Hélène BEGUIN (DGA Finances) les types de difficultés qu'ils ont pu rencontrer et le Président prendra rendez-vous avec Madame PETIT la comptable pour lui en faire part.

Monsieur Bruno MARTY annonce qu'une cérémonie pour Bernard Castagnet, que la Préfète a désigné Maire honoraire de la ville de La Réole, aura lieu le 31 mars 18h30 à la salle de l'amicale laïque ; les élus y sont tous invités.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 22h30.

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,

Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



M. Sébastien GOUDENECHÉ
Maire de Lamothe-Landerron
Secrétaire de séance

